

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN284

présenté par

M. Gonzalez, M. Jacobelli, M. Girard, M. Giletti, M. Berteloot, Mme Martinez, M. Taverne,  
Mme Colombier, Mme Galzy, M. Rancoule et M. Boccaletti

-----

### ARTICLE 3

Après la première phrase de l'alinéa 4, insérer la phrase suivante :

« La contribution financière française doit, à cet égard, permettre de promouvoir la base industrielle et technologique française. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La contribution de la France à la facilité européenne pour la paix (FEP), à hauteur de 100M d'euros fin 2023, doit permettre de promouvoir notre industrie de défense nationale et non permettre aux États européens bénéficiaires d'acheter massivement du matériel étranger. Dès lors, cet amendement vise à s'en assurer.